

Compte-rendu du conseil municipal de la commune de Saint-Gilles

Séance du vendredi 18 octobre 2019 à 20h30

Date de la convocation : samedi 12 octobre 2019

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maxime PETITJEAN, Maire, en **séance ordinaire**.

Noms	Présents	Excusés	Excusés/ représentés	Absents
Maxime PETITJEAN	X			
Jean-Pierre GALLI	X			
Chantal MARINOT	X			
Béatrice CHARCONNET	X			
Baptiste DEVELET		X		
Michel GAILLARD	X			
Sylvie BADEY				X
Michel GOMES	X			
Pierre NAGLOO	X			
Virginie PETITJEAN		X		
Pierre VIRICEL	X			

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.
Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.
Chantal Marinot est nommée secrétaire de séance.

Présentation devis du calvaire

Un accident de voiture a endommagé le calvaire du haut de Saint-Gilles. L'Atelier Pierre d'Acanthe a fourni un devis de 1 141,92€ TTC pour la réparation du calvaire. L'assurance de l'automobiliste prend en charge les frais de réparation.

Monsieur le maire en a profité pour demander un devis pour le nettoyage du calvaire et celui s'élève à 360€ HT.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce devis de nettoyage.

Décision modificative N°2

Une décision modificative est nécessaire pour régler la facture de nettoyage du calvaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imputées locaux	450,00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imputées locaux	450,00 €	
D 2113 : Autres bâtiments publics		450,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		450,00 €

Délibération travaux Sydesl réglage des horloges N°16/2019

Il a été décidé, à l'unanimité, au dernier conseil municipal que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 0 heure à 5 heures 30 route de Saint-Léger et Allée des Platanes.

La demande a été faite au Syndicat Départemental d'Énergie (SYDESL), qui a adressé à la commune un chiffrage des travaux. La contribution de la commune s'élève à 75,19€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition pour le montant indiqué.

Présentation Ambroisie

L'ambroisie est originaire du Canada et est apparue depuis 10 ans en France. C'est une herbe envahissante et allergène. Un des moyens de lutter est déjà de la reconnaître. Le mieux est de commencer avec les enfants : le Fredon propose des kits et intervient dans les écoles.

On peut envisager une action auprès des habitants, comme une exposition (expo mobile).

Le référent ambroisie n'a pas vu d'ambroisie sur Saint-Gilles.

Questions diverses

- Information sur SUEZ, nouveau fournisseur d'eau.
- Questions sur le futur mandat : le maire demande au conseil municipal qui souhaite repartir pour un mandat.
- Illuminations : le conseil est unanime, par mesure d'économie, de ne pas installer d'illuminations de Noël. Un bulletin municipal de Noël sera distribué.

Séance levée à 21h30.

